

# PARIS : CORONAVIRUS, Ordonnances de la loi d'urgence, quelles mesures pour les entreprises ?

Le gouvernement a présenté plusieurs ordonnances cet après-midi qui visent à appliquer la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19.



Elles viennent en effet expliciter les changements en matière de droit du travail en modifiant temporairement le code du travail et auront des conséquences importantes sur le fonctionnement des entreprises dans cette période exceptionnelle.

- o Quelles sont les mesures qui ont été annoncées aujourd'hui par le chef du gouvernement et par la ministre du travail ?
- o Comment se déroule la mise en chômage partiel ?
- o Comment les entreprises peuvent-elle bénéficier de l'activité partielle ?
- o Quelles sont les mesures annoncées pour les entreprises qui font face à un surcroît d'activité ?
- o La loi d'urgence modifie les conditions de prise de congés par les salariés : en quoi ? Tous les secteurs sont-ils concernés ? Est-ce qu'un accord de branche est nécessaire ?
- o Quelles sont les modifications possibles des conditions d'acquisition des congés payés ?
- o Quelles sont les dérogations possibles en matière de durée du travail pour certaines entreprises permises par cette loi ?
- o Quelles sont les conséquences sur la durée du travail et sur les jours des repos dans les entreprises de secteurs considérés comme particulièrement nécessaires à la sécurité de la nation ?